

FINANCEMENT

**Tout savoir sur le FAR-NAP : Q&A
avec Ranto RANDRIANTSOA,
Responsable des financements**

PARTENARIAT

**La FAPBM soutient une initiative
du MEDD : Réforme du cadre de
sauvegarde environnementale et
sociale**

**Renforcement de capacités de la
FAPBM sur les nouveaux
standards pour les Fonds
Environnementaux**

AIRES PROTÉGÉES

**Complexe Mahavavy Kinkony :
Valorisation de la filière raphia**

MOIS DE LA BIODIVERSITÉ

Les solutions mises à l'honneur

**La PCA de la FAPBM énonce
l'appui et l'adhésion des
communautés comme
primordiaux pour la préservation
de la biodiversité**

**La biodiversité dessinée par des
artistes malgaches**

**La FAPBM pour la sauvegarde de
Menabe Antimena**



FINANCEMENT

Tout savoir le FAR-NAP : Q&A avec Ranto RANDRIANTSOA



(C) FAPBM

Q : Pouvez-vous vous présenter succinctement pour nos lecteurs ?

R : Je suis RANDRIANTSOA Ranto H., Grants Officer de la FAPBM. Je travaille sur l'étude et l'attribution des financements aux aires protégées, dont le FAR-NAP depuis sa création en

2020

Q : En quoi consiste le FAR-NAP ? Quels résultats escomptez-vous ?

R : Le Fonds d'Appui au Renforcement des Capacités des Nouvelles Aires Protégées ou FAR-NAP est un nouvel instrument financier visant à appuyer les NAP pour l'acquisition de connaissances supplémentaires et/ou complémentaires, qui sont nécessaires suite à des évolutions et/ou des changements de contextes, afin de mieux orienter leurs stratégies d'intervention. A travers cet outil, nous souhaitons aider les gestionnaires de NAP à déployer le meilleur plan de gestion possible.

Q : Pourquoi avoir mis en place ce nouveau type de financement ?

R : De nombreuses demandes au titre du Fonds d'Intervention Spéciale (FIS) effectuées par plusieurs NAP ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas éligibles à ce Fonds. Et pourtant, ces activités sont pertinentes pour assurer la viabilité de ces NAP et la bonne réalisation des activités planifiées. Le FAR-NAP vient alors en complément du FIS.

Q : Pourquoi distinguer le FAR-NAP des subventions annuelles attribuées aux AP financées ?

R : Parce que seules les interventions répondant à des situations imprévisibles et ponctuelles sont éligibles au FAR-NAP. Si donc une demande est prévisible, le gestionnaire doit l'inclure dans son plan de travail annuel et l'activité sera financée dans le cadre des conventions annuelles. L'autre particularité du FAR-NAP est qu'il s'adresse à tous les NAP et pas seulement celles que nous finançons.

Q : Combien de sites ont déjà bénéficié du FAR-NAP depuis sa création ?

R : Actuellement, seule Montagne des Français a bénéficié du FAR-NAP. Nous pensons cependant qu'un grand nombre de NAP sont susceptibles d'être intéressées par ce financement, si nous communiquons bien dessus.

Q : Pouvez-vous nous donner des exemples d'activités éligibles au FAR-NAP ?

R : Ce financement cible particulièrement :

- La recherche sur des espèces, cibles de conservation ou non, présentant des intérêts particuliers pour la NAP, et qui nécessitent des investigations plus approfondies quant à leur état (viabilité, variabilité spécifique locale, répartition, ...)
- Les études de faisabilité, de mise à jour de données, l'organisation d'ateliers ou de réunions pour assurer la gestion d'une crise non prévue.
- L'acquisition de nouvelles connaissances ou de nouvelles technologies pour la gestion de l'aire protégée (SMART, télédétection et SIG, suivi aérien, GLAD, ...).

Q : Jusqu'à quelle hauteur pouvez-vous financer ?

R : Le financement n'est pas plafonné. Il appartient aux gestionnaires de faire une demande en fonction de leurs besoins.

Q : Quels sont les critères d'éligibilité ?

R : Peuvent postuler et sont éligibles les NAP créées légalement, ayant à leur disposition des outils de gestion PAG (Plan annuel de gestion) et PGESS (Plan de gestion environnementale et de sauvegarde sociale), et ayant un PTA (Plan de travail annuel) avec budget. Par ailleurs, les gestionnaires présentent à la Fondation la justification de la pertinence de l'activité, la justification de la valeur ajoutée additionnelle par la conduite des activités demandées et la justification de l'impact positif conséquent à la réalisation de l'activité afin de renforcer la gestion de l'AP.

Q : Comment une aire protégée peut postuler ? et jusqu'à quand ?

R : Le FAR-NAP est une ligne de financement disponible à tout moment. Les dossiers de soumission sont à envoyer à la Fondation. Pour de plus amples informations, les gestionnaires de NAP peuvent m'écrire à randriantsoa@fapbm.org

PARTENARIAT

La FAPBM soutient une initiative du MEDD: Réforme du cadre de sauvegarde environnementale et sociale (CGES)



©Asily - Complexe Mahavavau Kinkonky

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des aires protégées, le MEDD initie actuellement une réforme du CGES des aires protégées (AP). Ceci vient à la suite de l'atelier national sur la conciliation de la sauvegarde sociale et réduction de la pauvreté, organisé de pair par le Laboratoire de Recherche Agronomiques (LRA) – ESSA Forêts et l'université de Bangor, sous le parrainage du MEDD, en octobre 2020. Plusieurs outils sur la thématique ont déjà été mis en place (ONE, MEDD, etc.). Et ce nouveau cadre ambitieux de répondre aux failles de l'existant, soulevées par les études présentées et les échanges réalisés pendant cet atelier.

Dans un premier temps, il s'agit d'éclaircir les attributions des gestionnaires d'AP dans le développement durable et la réduction de la pauvreté. Le concept de sauvegarde sociale dans la gestion des AP se fonde sur le principe classique de gestion des risques des projets. Les activités de la conservation doivent ainsi « ne pas nuire/ne pas appauvrir » davantage les communautés. Le concept de réduction de la pauvreté et du développement durable fait appel à l'intersectorialité avec une responsabilité partagée entre une multitude d'acteurs.

Puis, cette réforme mettra à jour les outils opérationnels guidant l'application de la politique de sauvegarde sociale. Plusieurs outils de sauvegarde sociale existent, mais parfois dupliquent les informations et les rendent difficiles à comprendre et à appliquer. Pratiquement, ce nouveau cadre précisera, entre autres, le cycle de planification du PGES (Plan de gestion environnementale et sociale). Il proposera aussi un système d'évaluation du PGES qui permettra de déterminer si le montant des appuis compense réellement les communautés affectées par les activités de l'AP.

Enfin, les mécanismes et procédures de participation à la décision, de contestation, de gestion de conflits et des plaintes et de sanctions y seront clarifiés. Ceci facilitera la compréhension des responsabilités et des obligations des acteurs et des secteurs concernés.

Cette réforme sera réalisée de manière concertée avec les gestionnaires des AP et leurs partenaires. Plusieurs ateliers consultatifs sont prévus pour analyser puis réviser l'existant, avant de produire des outils-guides. Une application de ces outils-guides dans une aire protégée sera menée avant de finaliser la réforme du cadre environnementale et sociale, projetée pour Septembre 2021.

La FAPBM appuie cette initiative du MEDD, aux côtés du LRA – ESSA Forêts, d'autant plus que le CGES constitue un outil important pour évaluer l'efficacité des financements de la FAPBM sur le volet Appui au développement local.

Renforcement de capacités de la FAPBM sur les nouveaux standards pour les Fonds Environnementaux



©CFA

Dans le cadre d'un alignement avec les nouveaux standards à l'usage des fonds environnementaux, développés par Conservation Finance Alliance (CFA), la FAPBM prend part à des sessions d'informations virtuelles organisées par CFA. CFA est un réseau mondial d'experts spécialisés dans le financement

durable de la conservation de la biodiversité.

Les standards à l'usage des fonds environnementaux sont des outils dont l'objectif est d'améliorer la conception, la gestion et le suivi-évaluation. Mis à jour en 2020, les changements dans les nouvelles normes concernent particulièrement la gestion des risques et les sauvegardes, les thèmes transversaux (Communication, Ressources humaines, Suivi et évaluation, et Technologie), la gestion d'actifs et les opérations. Depuis le mois de Février 2021, des webinaires thématiques se tiennent mensuellement auxquels participent les collaborateurs de la FAPBM.

En savoir plus :

<https://www.conservationfinancealliance.org/practice-standards-for-ctfs-update>

Complexe Mahavavy Kinkony : Valorisation de la filière raphia



©Asity - Complexe Mahavavy Kinkony

Destination Majunga. La Petite plage. Dans une boutique artisanale, une jeune dame propose des articles artisanaux en raphia. Le touriste est surtout surpris de trouver au milieu de ce souk, des sacs et des tapis labellisés NETSY. A celui qui demande et sait écouter, elle racontera volontiers l'histoire de ce label.

A 77km de Katsepy (Majunga, Ouest de Madagascar), des zones raphières ont trouvé refuge au sein de l'aire protégée du Complexe Mahavavy Kinkony (CMK). Il faut savoir que le raphia joue un rôle important dans la rétention d'eau dans les zones humides dans et autour de l'aire protégée. Il y a 10 ans pourtant, les champs de raphia étaient en voie de disparaître sous la menace d'une extension constante des rizières. Cette disparition aurait inévitablement conduit à une sécheresse dans la région et une perte de revenus des familles qui en vivent.

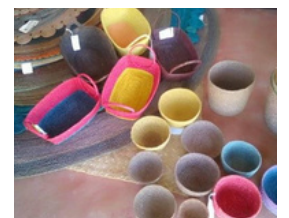
En 2011, Asity Madagascar, le gestionnaire de CMK débuta alors un vaste chantier de valorisation de cette filière. Il sensibilise la communauté sur l'importance écologique et économique de cette ressource. Il forme à la gestion rationnelle de la ressource (restauration, mise en place de pare-feu, technique de coupe et de séchage, etc.). Il forme aussi à la coloration naturelle et à la transformation des fibres en objets artisanaux. Depuis 2020, un Label NETSY a été octroyé pour les produits raphia venant de CMK. Celui-ci garantit l'origine naturelle et un approvisionnement responsable, équitable et respectueux de l'environnement.

Le prix d'achat des fibres de raphia par les collecteurs est ainsi passé de 500 à 2000 MGA/kg en 10 ans (3000 MGA le kg pour la fibre teintée). La filière génère annuellement entre 2 000 000 MGA et 6 000 000 MGA pour les communautés. Cette filière bénéficie en 2021

à 100 ménages répartis dans 6 associations. Les familles participent en contrepartie activement à la conservation de cette ressource et contribue ainsi à préserver l'aire protégée.

La production raphière est essentiellement écoulee sur les marchés locaux et régionaux, dont une boutique à Majunga. Les associations envisagent de se lancer à l'exportation, recherchent de nouveaux circuits de distribution et travaillent à se conformer techniquement aux exigences du marché international.

Pour contacter l'aire protégée : rtovo.son@gmail.com



©Toutes les photos: Asity - Complexe Mahavavy Kinkony

MOIS DE LA BIODIVERSITÉ

Les solutions mises à l'honneur



Sous l'impulsion du MEDD, Madagascar Youth Biodiversity Network (MYBN) a fédéré plusieurs organisations autour de la célébration du mois de la biodiversité qui se tient du 19 Mai au 2 Juin 2021.

"Nous faisons partie de la solution" a été le thème choisi pour 2021. Il s'inscrit dans la continuité de la dynamique générée l'année dernière sous le thème "Nos solutions sont dans la nature" qui a permis de rappeler que la biodiversité reste la réponse à plusieurs défis de développement durable. Qu'il s'agisse des solutions fondées la nature, du climat, des questions de santé, de la sécurité alimentaire et de l'eau, ou des moyens de subsistance durables, la biodiversité est le socle sur lequel nous pouvons reconstruire en mieux.

Alors que le monde continue de se battre contre la pandémie, la Journée Mondiale de la Biodiversité 2021 sera célébrée virtuellement. La Fondation, aux côtés de diverses organisations, sensibilisera aux solutions apportées localement par de multiples citoyens.

Suivez tout [ici](#).

La PCA de la FAPBM énonce l'appui et l'adhésion des communautés comme primordiaux pour la préservation de la biodiversité

Mme Sahondra RAJOELINA, Présidente du Conseil d'Administration (PCA) de la FAPBM a été l'invitée d'un épisode de Voix Durables, une émission de l'Institut de la Francophonie pour le



Développement durable (OIF-IFDD). A travers une série d'interviews, ce podcast met en lumière des idées, des initiatives et de nouvelles pistes pour la sauvegarde de l'environnement. Dans ce numéro consacré à la biodiversité, le podcast a fait un focus sur Madagascar.

"Il y a un point qui est très important pour la préservation de la biodiversité, c'est la communication avec les communautés locales riveraines des Aires protégées puisqu'à termes ce sont elles qui seront les gestionnaires de ces ressources naturelles. Et on ne peut pas protéger sans l'appui, l'adhésion de ces communautés. Et ces communautés sont les premiers partenaires en matière de protection de l'environnement" souligne la Présidente du Conseil d'Administration de la FAPBM.

Ecouter le podcast [ici](#) à partir du 27 Mai

La biodiversité dessinée par des artistes malgaches



(C)FAPBM

A l'occasion du Mois de la biodiversité, la FAPBM a mobilisé des artistes pour porter la voix de la biodiversité. Plusieurs d'entre eux ont bien voulu prêter leurs

pinceaux pour représenter des espèces endémiques menacées. A travers l'art, l'objectif est d'attirer l'attention du public sur l'importance et les problématiques de la biodiversité, tout en mettant l'emphase sur la capacité de chacun à élever la voix pour cette biodiversité. Chaque œuvre est présentée sur les réseaux sociaux de la FAPBM du 22 mai au 05 Juin 2021.

Retrouvez-nous sur [Facebook](#), [Instagram](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#) @FAPBM

La FAPBM pour la sauvegarde de Menabe Antimena



(C)AVG

La FAPBM soutient un concours photo sur la biodiversité du Menabe, organisé par l'Alliance Voahary Gasy (AVG) dans le cadre de sa campagne #Sauvons_Menabe_Antimena.

Espace d'expression pour les photographes, professionnels ou amateurs, ils ont été invités à soumettre une photo de la biodiversité du Menabe jusqu'au 22 mai. Bien que l'AP de Menabe Antimena ne soit pas encore financée par la FAPBM, face à l'urgence de la catastrophe écologique, la FAPBM joint sa voix à celle de la société civile. Mettre en avant la richesse mais aussi les menaces de l'aire protégée, est un moyen de mobiliser tout à chacun à trouver des solutions durables. En savoir plus sur le concours [ici](#).